

le mardi 6 novembre 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 1^{er} TRIMESTRE

Étaient présents :

Enseignants : Mesdames BESSIERES, GIDASZEWSKI, LAPORTE et MERLE
Mademoiselle GIRAUD
Messieurs ANDRE et DEVEMY

Parents d'élèves : Mesdames FRESQUET-BESOMBES, HOSPITAL, MARTY, SCHWALEK-TOURAILLE
Monsieur FERREIRA

Mairie: Madame GARDES
Monsieur LENTIER

DDEN: Monsieur ROUMAGNOU

Sont excusés : *Madame Vivenot (Inspectrice)*
Mesdames Dommergue, Filiol et Rongier (parents d'élèves)
Madame Sannier-Lair (membre du RASED)
Monsieur Valex (parent d'élèves)

1. Présentation de la nouvelle équipe et organisation des classes :

Classe des TPS/PS/MS : Mme Bessièrès, aidée de Mme Rodès.

Il y a, pour l'instant, dans la classe 17 élèves (11 PS et 6 MS). Huit enfants sont déjà inscrits en TPS pour le mois de janvier.

Classe des GS : Mlle Giraud et M. Devémy aidés de Mme Nuq.

Il y a dans la classe 21 élèves.

Classe des CP : Mme Laporte.

Il y a 16 élèves dans la classe.

Classe des CE1 : Mme Merle.

Il y a 14 élèves dans la classe.

Classe des CE2-CM2 : M. André

Il y a 19 élèves dans la classe (13 CE2 et 6 CM2)

Classe des CM1/CM2 : Mme Gidaszewski.

Il y a 28 élèves dans la classe (13 CM1 et 15 CM2).

Choix de la classe des CE2-CM2.

Cette année, les CE2, CM1 et CM2 auraient pu être partagés de deux façons différentes :

- Soit un CE2-CM1 et un CM1-CM2 (les CM2 sont partagés).
- Soit un CE2-CM2 et un CM1-CM2 (les CM1 sont partagés).

Il a été décidé de faire une classe de CE2-CM2 pour différentes raisons :

- Les CM2 ont un bon niveau, ils sont pratiquement prêts pour la sixième. Même si le nouvel enseignant découvrait le CM2, l'impact serait moins important pour les élèves.
- Les CM1 sont pris en charge par madame Gidaszewski pour les préparer pour la 6ème, ne sachant pas au moment de faire la répartition, si le nouvel enseignant avait déjà travaillé avec des cycles 3.
- Les CM2 sont calmes et tranquilles, ils ne posent aucun souci de discipline.

L'équipe enseignante tient à remercier Madame Lutic pour l'ouverture de la 6ème classe. Elle tient aussi à remercier Monsieur le Maire pour avoir reçu Madame L'inspectrice Académique et Madame l'inspectrice de circonscription, l'an passé, pour leur montrer l'importance d'une ouverture de classe.

Madame Bessières indique qu'il est important que les absences (rares) des ATSEM soient remplacées, pour un fonctionnement optimal de la classe, surtout les matins. La municipalité indique que, dans la mesure du possible, Camille, Joëlle ou Myriam effectueront le remplacement, les matinées.

2. Bilan de rentrée

106 élèves étaient présents à l'école le jour de la rentrée.

Il y a une grosse arrivée d'enfants pour la toute petite section au mois de janvier (8 enfants inscrits pour l'instant).

Avec l'arrivée probable de 2 enfants supplémentaires (en maternelle), l'effectif de l'école sera de 116 enfants (en légère hausse).

3. Les décloisonnements :

Madame Bessières travaille avec tous les CM2 en Histoire, les mardis de 13h30 à 14h30.

Madame Gidaszewski est en Anglais avec tous les CM1-CM2 ,tous les matins de 8h40 à 9h00.

Les lundis, de 9h00 à 10h15, Madame Gidaszewski travaille la géographie avec tous les CM1-CM2 et Monsieur André, l'éducation musicale avec les CE2.

Les mardis, de 9h00 à 10h15, Madame Gidaszewski travaille l'anglais avec tous les CE2 et Monsieur André travaille l'éducation musicale avec tous les CM1-CM2.

4. Élection des parents d'élèves :

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre.

Les résultats :

Il y a eu 123 votants sur les 155 inscrits. (79,35% de votants)

107 bulletins pour la seule liste qui se présentait (16 bulletins blancs ou nuls)

Sont élus :

Titulaires : Mme RONGIER Valérie, Mme FILIOL Céline, Mme FRESQUET-BESOMBES Christine, M. FERREIRA Gabriel, Mme CHWALEK-TOURAILLE Florence, M. VALEX Gérald.

Suppléantes :, Mme MARTY Stéphanie, Mme HOSPITAL Amélie, Mme DOMMERGUE Magali.

L'équipe enseignante remercie les représentants des parents pour leur implication dans la vie de l'école.

Les parents désirant connaître le rôle du conseil d'école et des parents d'élèves élus, peuvent consulter l'article D 411-1 modifié par le décret du 4 novembre 2013.

5. Règlement intérieur et chartes :

Le règlement intérieur de l'école se base sur le nouveau règlement départemental du Cantal (visible sur le site de l'école), en y ajoutant que :

- Les billes restent interdites dans l'école maternelle.
- Il serait souhaitable d'éviter dans la mesure du possible les écharpes longues en maternelles. Elles sont susceptibles de s'enrouler autour des roues des vélos et de causer des accidents.
- Les cartes « Pokémon » et les gros calots sont interdits dans l'école élémentaire.
- Les enfants nés entre janvier et juin 2016 seront accueillis à l'école à la rentrée des vacances de Noël si « leur état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire ». L'inscription doit se faire en mairie.

Suite à l'incident avec une élève, il a été décidé de rajouter deux mentions au règlement :

- En cas de retard, les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants jusqu'à l'enseignant.
- Les portes et portails de l'école sont fermés. En cas de besoin, il faudra sonner au portillon des maternelles.

Un panneau sera posé à l'entrée des élémentaires pour indiquer où s'adresser quand le portail est fermé.

Suite au changement dans l'agrément des parents (piscine, ski ...), le point suivant est rajouté au règlement intérieur :

- Dès que les parents accompagnateurs encadrent et participent à une activité (piscine, gymnastique, ski...)leur casier FIJASV est vérifié par l'inspection académique. Le directeur de l'école demandera l'autorisation aux parents concernés.

Il est rappelé que les bonbons pour le goûter sont à éviter en maternelle et en élémentaire (sauf pour les anniversaires). Ils n'ont pas d'intérêt nutritionnel.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le règlement doit être collé dans chaque cahier de liaison. A des fins économiques et écologiques, il a été décidé de mettre le règlement sur le site de l'école et d'en informer les parents. Les personnes désirant avoir le règlement sous forme papier doivent se faire connaître auprès du directeur qui le leur transmettra. Une note d'informations résumant tout ce qui est rajouté dans le règlement sera donnée aux familles.

Charte de la Laïcité :



Elle est annexée au règlement de l'école.

Charte internet :

Elle sera, elle aussi annexée au règlement scolaire.

La charte internet de l'école de Vézac.

Préambule :

La charte a pour objectif de fixer les règles liées à l'usage d'internet. Certaines règles sont à respecter pour profiter entièrement de cet outil.

Les règles d'utilisation d'internet :

- Je ne consulte les sites internet qu'en présence d'un adulte responsable.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas de mal de quelqu'un dans mes messages.
- Je ne donne aucune information sur moi ou ma famille (nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse ...) quand je suis sur internet.
- Je sais qu'il existe sur internet des pages dont le contenu peut choquer. J'alerte immédiatement l'adulte si je vois des pages qui me dérangent. Elles n'ont rien à faire dans une classe.
- Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, toutes les informations de ma navigation sont conservées. On peut savoir quels images et textes j'ai regardés.
- Je ne dois pas copier et utiliser des textes, des images ou des sons, sauf si j'ai obtenu la permission de l'auteur.
- Je suis responsable :
 - je n'installe aucun logiciel sans autorisation.
 - je ne communique ni identifiant, ni mot de passe.
 - je n'ouvre pas les documents joints à des courriers qui viennent d'expéditeurs inconnus.

Je m'engage à respecter cette charte dans son intégralité.

Date : _____

nom de l'élève : _____

Signature de l'élève :

signature des parents :

6. La sécurité :

Les exercices incendie :

Le premier exercice incendie a eu lieu au mois de septembre. Tout s'est très bien déroulé. Les temps de sorties sont excellents car chaque classe peut sortir par une sortie différente. Il n'y a pas « d'embouteillage ».

Un nouvel exercice incendie aura lieu au cours de l'année (après l'arrivée des TPS).

Les exercices PPMS :

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur.

Le PPMS de l'école a été réactualisé suite à l'ouverture de la sixième classe. Dans l'école élémentaire, les rôles ont été modifiés suite à l'arrivée de Monsieur André.

Cette année, deux exercices PPMS auront lieu :

- Un exercice à la cantine pour que la mise en sécurité devienne un réflexe (vers le mois de mars-avril).
- Un exercice à l'école. Cette année l'exercice se fera en condition réelle. On ne connaît pas le jour de l'exercice et on ne connaît pas le scénario.

Concernant la sécurité des écoles, il existe un « guide des parents d'élèves » qui est consultable sur le site de l'école ou grâce au lien ci-dessous.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

De petits travaux sont à prévoir pour améliorer la sécurité de l'école :

- des barres pour pouvoir fermer les portes des salles de confinement.
- un téléphone avec une meilleure portée pour pouvoir communiquer entre les deux écoles. Un devis sera réalisé par le directeur.

7. Le projet d'école :

Cette année le projet d'école va être renouvelé. Le calendrier est le suivant :

- Avant les vacances de la Toussaint, un bilan a été réalisé.
- Le nouveau projet est à rendre avant le 5 avril.
- La validation du projet aura lieu au mois de juin.

Le bilan des actions menées :

- Maîtriser les règles de jeux éducatifs en maternelle. Cette action a été positive, les enfants sont plus autonomes par rapport aux jeux. Cette action est à poursuivre.
- L'harmonisation des méthodes d'enseignement. Cette action permet de gagner beaucoup de temps dans les grandes classes. Cette action est à poursuivre.
- Créer des objets pour différentes occasions. Cette action a été mise en place. Nous verrons si elle fait partie du nouveau projet d'école.
- Rendre compte de la vie de l'école grâce au site internet. Cette action est maintenue.
- Créer un projet d'écriture commun. Cette action est mise en place, avec quelques difficultés, notamment la mise en commun des productions qui est un peu lourde à mettre en place.
- Mettre en scène des productions plastiques de l'année. Difficultés à mettre en place chaque année une exposition des productions.

Les premières idées pour le nouveau projet d'école :

- Garder le travail sur l'harmonisation des méthodes d'enseignement.
- Garder le travail sur la coopération, l'étendre (nouveau foyer ...).
- Continuer la communication avec le site de l'école.
- Intégrer au projet une partie mathématiques.
- Travailler plus étroitement avec le PEDT.

Nous allons travailler sur le nouveau projet, nous présenterons les premières idées au prochain conseil d'école.

8. Activités périscolaires:

La cantine :

La cantine fonctionne bien, il n'y a pas de remontées des parents à ce sujet. Les inscriptions des enfants se font correctement.

Il existe une commission pour la confection des menus, mais il est dommage qu'il n'y ait jamais personne.

Les TAP et APC :

Les TAP ont lieu le vendredi après-midi cette année encore. Différentes activités sont proposées aux enfants. Le contrat de Benjamin s'est terminé à la fin de l'année passée. Une nouvelle personne a été embauchée, mais n'a pas pu rester car elle ne correspondait pas aux critères de l'emploi aidé.

Une nouvelle personne a donc été embauchée. Le contrat est différent de celui de Benjamin. La durée du contrat est de 2 ans au lieu de 3. Camille est embauchée par une association, l'APE, ce qui permet d'avoir sa formation entièrement subventionnée. Camille sera en formation une à deux semaines par mois. Pendant sa formation, les emplois du temps seront perturbés, il n'y aura pas d'aide aux devoirs ces jours-là.

Madame Gardes demande si des personnes seraient intéressées pour travailler à l'école (garderie, TAP). Cette personne doit être titulaire du BAFA.

Les TAP ont eu un démarrage un peu laborieux à cause de ce changement de personne. Mais cela semble fonctionner correctement maintenant.

Madame Bessières fait remonter une remarque d'une maman qui trouve dommage que les enfants de petite section, faisant la sieste, soient obligés de rester en TAP tous les vendredis (les inscriptions se faisant de période à période).

La question sera examinée lors de la réunion du PEDT qui a lieu la semaine prochaine.

Madame Gardes demande aussi de bien penser à fermer la porte de communication entre les toilettes et l'ancien appartement, le vendredi après-midi, lors des TAP. Les enseignants ignoraient qu'il fallait la fermer. Ce sera chose faite. Un affichage y sera posé pour se le rappeler.

Les APC ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 16h30 pendant 24 semaines. L'autorisation est demandée aux parents.

9. Le projet sur la qualité de l'air intérieur :

L'an passé, l'école de Vézac a été désignée pour être école pilote sur ce projet.

Nous avons travaillé l'an passé avec le CPIE pour mettre en place des actions permettant d'améliorer l'air des classes.

Du côté de la mairie, différentes actions sont à mener, par exemple :

- Le nettoyage des bouches d'aération.
- La mise en place de grilles d'aération (élémentaire).
- Anticiper l'achat de mobiliers scolaires pour permettre leur aération...

Du côté de l'école :

- Aérer le plus souvent possible les classes.
- Acheter du matériel peu émissif en substances nocives.
- Sensibiliser les parents à l'achat de fournitures peu émissives en substances nocives...

Un bilan sera fait pour vérifier si les actions menées sont efficaces.

10. Les travaux :

Cet été, la vitre du préau des maternelles qui était fendue à été murée. Quelques petits travaux dans les classes ont été effectués.

Il reste quelques petits travaux à prévoir :

- La peinture des cours (qui devrait se faire aux beaux jours).
- Les barres en fer à fixer aux portes des lieux de sûreté.
- La fixation de balles de tennis sur les chaises de la classe de M. André, pour atténuer un peu le bruit.
- La fixation des stores occultant dans les classes de Mme Gidaszewski (la porte donnant sur la cour) et M. André (toutes les fenêtres et la porte donnant sur la cour).
Les stores sont en cours de fabrication par « Hélène Couture » et seront posés par la municipalité.
- La fixation de quelques porte-manteaux supplémentaires (une quinzaine de porte-manteaux ont déjà été mis en place pendant les vacances).

Il est important que les parents écrivent le prénom de leurs enfants sur les vêtements. De très nombreux vêtements restent à l'école.

L'équipe enseignante a demandé à la mairie de financer l'achat de 3 VPI afin d'équiper trois classes :

- Les deux classes de maternelle. Elles fonctionnent avec une tablette qui ne fonctionne pas correctement quand elles sont liées à un vidéo projecteur. Ces tablettes seront utilisées pour les élèves à besoins particuliers.
- La classe de M. André. Le TBI en place depuis plus de 10 ans ne fonctionne plus et il n'est pas réparable.

La mairie financera l'achat de ces trois VPI. Le coût est d'environ 11000 euros, subventionnés à 50%. L'équipe enseignante remercie M. Le Maire.

L'insonorisation de la classe de M. André pose problème. Une solution sera trouvée par la mairie, des devis seront demandés. Il s'agira des dernières grosses dépenses de ce mandat pour l'école .

11. Les sorties :

Plusieurs sorties sont prévues cette année. Toutes les sorties (notamment celles de fin d'année) ne sont pas encore planifiées.

- Trois séances de cinéma pour les élèves du CP au CM2 (la première étant le 19/11).
- Sorties au théâtre pour les élèves de GS et CP (janvier) et les CM (avril). Les CE ont participé à cette manifestation au mois d'octobre.
- Regroupements sportifs en hiver et au printemps (toutes les classes).
- Une journée au Lioran avec tous les élèves de la moyenne section au CM2.
- Quatre demi journées au Lioran (ski, raquettes) avec les élèves de GS, CP, CE1, CE2 et CM2.

L'équipe enseignante tient à remercier, une nouvelle fois l'APE pour le financement de toutes ces sorties. L'APE a besoin de personnes pour aider lors des manifestations. Une note sera donnée aux parents pour les sensibiliser.

Elle remercie aussi la municipalité pour le financement des sorties à hauteur de 2000 €, de la coopérative à hauteur de 1000 € et pour l'achat des cadeaux de Noël à hauteur de 800 € (sans compter le financement des fournitures scolaires à hauteur de 4250 € !)

12. les dates importantes :

Venue du Père-Noël : jeudi 20 décembre (matin). Les toutes petites sections arrivant en janvier seront invitées.

Repas de Noël : jeudi 20 décembre.

Spectacle de Noël : jeudi 20 décembre (après-midi).

Quine : samedi 9 février.

Photos de classe : le jeudi 8 novembre (individuelles) et en mai (classe)

Fête de l'école : à définir.

13. questions diverses :

Pas de questions des parents.

Monsieur le Maire indique que le local de la MAM sera récupéré afin de mettre en place un dispositif (type jardin d'éveil), avec la CNAF, d'accueil des enfants de 2-3 ans, en semi collectivité et en partenariat avec le centre social d'Arpajon. Une liaison avec l'école serait mise en place.

Mme Bessières (secrétaire de séance) :

M. Devémy (directeur) :